

Définition des locaux industriels et commerciaux vacants

On entend par local industriel et commercial vacant, tout local industriel et commercial qui :

- Est utilisable au 1^{er} juin, même si l'affectation de la surface totale n'est pas encore définie.
- Est destiné à la location (trois mois au moins) ou à la vente.

1. Ne sont pas considérés comme locaux vacants :

Les locaux qui remplissent une des conditions suivantes :

- Ils sont loués ou vendus au 1^{er} juin, mais inoccupés à cette date.
- Ils sont voués à la démolition ou à des travaux de transformation.
- Ils sont fermés sur ordre des services d'urbanisme ou d'hygiène.

2. Surface des locaux

Il convient d'indiquer la surface à vendre ou à louer sans les emplacements extérieurs tels que les places de stationnement, les terrasses, etc.